



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le quinze décembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Aline BERTOU, Maire.

Maires adjoints présents : M. BURETTE Guy, M. BERNARD Pascal, Mme BOUDEVILLE Marie-Christine, M. LAVALLÉE Richard.

Conseillers délégués présents: Mme LEMAIRE Corinne, M. LANCIEN Dominique.

Conseillers présents : M. CHÉRON Julien, Mme DERONGS DUSSART Stéphanie, Mme DUGARD Virginie, M. FLEURY Jean-Luc, Mme GARCIA BERNARD Catherine, M. GROUT Olivier, M. HUMBERT Tony, Mme MICHELET Carole, Mme OBRY Edwige, Mme PLUVIOSE Marie, M. QUILLET Guillaume.

Pouvoir(s) : Mme DUCHESNE Valérie à M. BURETTE Guy
M. HORCHOLLES Willy à M. LANCIEN Dominique
Mme BULKAEN Francine à M. LAVALLÉE Richard
Mme MARTIN Agnès à Mme BERTOU Aline
M. THROUDE Aurélien à M. BERNARD Pascal

Secrétaire de séance : M. GROUT Olivier

Approbation du compte rendu du 13/10/2020

A l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 13 Octobre 2020 est approuvé.

Délibérations :

Décision modificative

Suite au prêt de 160 000€ de la CAF, il convient :

Au compte 1641, en recettes d'investissement - 160 000€ et au compte 16878 en dépenses d'investissement + 160 000€.

Au compte 1641, en recettes d'investissement +10 666,67€ et au compte 16878 en dépenses d'investissement -10 666,76€.

7391171 : aide aux jeunes agriculteurs, Dépenses de fonctionnement : +1€

6411 : personnel titulaire : -1€

Remboursement du prêt de 650 000€, prêt fait en 2018 pour l'avance de TV

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider les propositions émises et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Créances en non-valeur

Il convient de mettre en créance en non-valeur la somme de **129,02€**, nous n'avons plus aucun moyen de récupérer ces sommes qui ne sont pas assez élevées ou les créanciers ont déménagé et n'ont pas laissé d'adresse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider la proposition émise et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Revalorisation des loyers

Comme chaque année, la commune applique la revalorisation des loyers suivant l'indice de référence INSEE du 2^{ème} trimestre 2020, ce qui porte l'augmentation pour l'année 2021 à 0,66%.

Boisemont	Loyers	Charges
Appt 1 ^{er} étage gauche, 11 rue de l'église	469,85€	15€
Appt 2 ^{ème} étage droit, 11 rue de l'église	513,07€	15€
Studio n°1 situé au 11 rue de l'Église,	301,80€	15€
Studio n°2 situé au 11 rue de l'Église,	324,94€	15€
Maison située au 1 route de Farceaux	521,33€	15€
Appt 1 ^{er} étage gauche, 11 rue de l'église	550€	15€
Appt 2 1 ^{er} étage droit, 11 rue de l'église	550€	15€

Corny	Loyers	Charges
Maison 2 rue St Jean	503€	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider les propositions émises et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Frais de scolarité 2020/2021

L'année précédente, les frais de scolarité n'avaient pas augmenté.

Cette année, la surface des locaux a doublé, (chauffage, électricité, eau etc...) avec des équipements informatiques de dernière technologie, engendrant des coûts de maintenances supplémentaires, et la COVID qui a augmenté les coûts de personnel pour la désinfection.

Mme le Maire propose les tarifs suivants :

Maternelle: 1 294,45€

Primaire : 569,50€

Pour information voici les tarifs des Andelys :

Maternelle: 1 434 ,76€

Primaire : 477,67

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider les propositions émises et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Tarifs concession et case columbarium 2021

Afin de continuer à harmoniser les tarifs sur la commune de Frenelles en Vexin , Madame le Maire propose les tarifs suivants :

	Concession cimetière		Concession columbarium
	30 ANS		20 ANS
	1 à 3 places	4 à 6 places	
BOISEMONT	205 €	250 €	285 €
CORNY	205 €	250 €	
FRESNE L'ARCHEVÊQUE	205 €	250 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider les propositions émises et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Mise en place d'une redevance pour la divagation des animaux sur Frenelles en Vexin

De plus en plus, nous avons des divagations d'animaux sur la commune et ce sont souvent les mêmes propriétaires. Cela occasionne des soucis de gestion et d'insécurité pour tous. La commune de Boisemont avait pris une délibération pour faire appliquer une redevance pour les récidivistes, Mme le Maire propose de l'étendre à Frenelles en Vexin.

	Recherche de propriétaire	Coût journalier en cas de récidive	Coût journalier en cas de récidive samedi, dimanche, jour férié
Redevance	25€	74€	144€

Catherine BERNARD GARCIA : peut-il avoir une tolérance sur le fait de la 1^{ère} fois ?

Aline BERTOU : oui bien sûr, cette redevance sera appliquée en cas de récidive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider les propositions émises et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Autorisation spéciale d'investissement

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art.37 (VD) peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020 hors crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est nécessaire de payer les factures engagées en attendant le vote du budget principal M14.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 25% du budget 2020 soit 1 708 842€.

Pour 2021, le montant maximal est de 427 210€.

Cette année, il est nécessaire de ventiler la somme selon les chapitres inscrits suivants :

Chapitre/ Compte	Libellés	Proposition de ventilation des dépenses 2021
20- 202	Urbanisme PLU	2 838,00€
20 -2051	JVS	1 525,00€
204 1582	SIEGE	16 333,00€
020	Dépenses imprévues	3 750,00€
21311	Travaux mairies	6 125,00€
21318	Autres bâtiments publics	11 250,00€
2135	Installations générales, aménagements	2 483,00€
2152	Voirie	8 000,00€
2182	Matériel de transport	1 375,00€
2184	Mobilier	7 192,00€
2188	Autres immobilisations corporelles (divers)	2 000,00€
2313	IMMOBILISATION EN COURS (construction)	100 000,00€
		162 871,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider les propositions émises et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme entre SNA et la commune

La convention actuelle arrive à terme le 31 décembre 2020. Il est nécessaire d'établir une nouvelle convention, afin d'anticiper notamment les évolutions réglementaires telles que la dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Cette convention a pour objet de définir les modalités financières de participation de la commune, la formalisation des échanges entre SNA et la commune ainsi que le domaine d'intervention du service commun. Cette convention proposée sera conclue pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider les propositions émises et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Convention financière avec SVVS pour la fourniture et pose de 2 panneaux STOP

Les travaux de l'école sont terminés et le parking a été mis en service : beaucoup d'allers et venues. Certains roulant à des vitesses excessives et afin de réduire la dangerosité à l'intersection de la rue de l'église avec la route du cimetière, Madame le Maire propose de poser 2 panneaux STOP qui vont être fournis et installés par SVVS. Le coût total est de 571,78€ HT, SVVS prend à sa charge la moitié et l'avance de la TVA. Pour la commune de Frenelles en Vexin, le reste charge est de **238,24€**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider les propositions émises et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Subvention pour l'isolation de la mairie déléguée de Fresne L'Archevêque et de la salle des fêtes de Corny

Nous avons reçu déjà une subvention pour le changement de chauffage mais au vu du rapport énergétique de M Leroux de SNA avec photos à l'appui, il est préconisé de réaliser l'isolation en un premier temps. Renseignements

pris auprès de la préfecture pour transférer la subvention déjà acquise sur ce nouveau projet, ce n'est pas possible, nous devons redéposer une nouvelle demande auprès de l'Etat et du Département.

Jean-Luc FLEURY : Quel mode de chauffage sera choisi à la mairie déléguée de Fresne L'Archevêque ? Peut-on faire l'isolation et le changement de chauffage en même temps ?

Aline BERTOU : Le mode de chauffage sera électrique, et oui tout sera fait au même moment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider les propositions émises et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Demande de subvention de l'Etat et du département au titre de la DETR et DSIL pour la mise en conformité de la défense extérieure contre l'incendie

Le 8 décembre nous avons reçu le lieutenant de pompier du Département en charge de la défense incendie des communes et notre prestataire en charge des poteaux d'incendie afin de nous aider à compléter notre protection incendie en prenant en compte le dimensionnement des canalisations et les débits.

Pour se mettre en conformité il faut ajouter :

Boisemont : 3 poteaux

Corny : 3 poteaux

Fresne L'Archevêque : Une citerne et 1 poteau

Mme Le Maire propose de solliciter le Département pour octroyer une citerne qui devrait être fournie gratuitement. L'installation sera la charge de la commune.

Un devis des travaux a été demandé auprès de notre prestataire ce qui nous permettra de demander les subventions. Nous ferons ces travaux par phase car la réglementation peut évoluer à notre avantage et le budget ne permettra pas d'absorber la totalité de la dépense.

- Jean-Luc FLEURY : Qu'est-ce qu'un poteau ?

- Olivier GROUT : c'est une bouche à incendie.

Madame Le Maire propose de faire la demande de subvention auprès de l'Etat et du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider les propositions émises et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Soutien à la commune de St Martin de Vésubie dévastée dans le sud

Suite aux intempéries dans le sud de la France, nous sommes solidaires et souhaitons leur venir en aide, Madame Le Maire propose donc de faire un don de 500€ à la commune de St Martin de Vésubie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider la proposition émise et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Terrains vacants à Fresne L'Archevêque

La commission communale des impôts directs s'est réunie le 26 novembre 2020, pour statuer sur 2 terrains vacants situés sur Fresne L'Archevêque,

1^{er} terrain : deux parcelles F0168 et F0169 appartenant à la succession Touzé sont abandonnées et posent des problèmes de sécurité aux riverains. Les contributions foncières n'ont pas été acquittées depuis 3 ans. Les membres de la CCID ont délibéré à l'unanimité pour la mise en place de la procédure « bien sans maître dans le domaine communal ». Après cette délibération proposée, un arrêté municipal sera affiché à la mairie et sur le terrain pendant 6 mois. Sans retour de la succession de M. Touzé Justin, une délibération décidant l'incorporation d'un « bien sans maître dans le domaine communal » sera prise et la commune pourra entretenir ce terrain.

2^{ème} terrain qui appartient à la succession Renault Paul, 2 parcelles F0251 et F 0252 sont vacantes. La commune déléguée de Fresne L'Archevêque en son temps a déjà payé pour la démolition d'une construction. La CCID a décidé de mettre en place la même procédure, elle est en attente du retour des contributions foncières pour l'année 2018.

Madame Le Maire propose de lancer la procédure concernant les terrains de la succession Touzé et Renault si les conditions sont réunies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider les propositions émises et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Création d'un stationnement de taxi sur la commune déléguée de Fresne L'Archevêque

Suite à la demande d'un administré qui souhaite s'installer sur notre territoire, Mme Le Maire propose la création d'un stationnement d'un taxi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider la proposition émise et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

PLU de Boisemont

Suite à l'enquête publique sur la modification du PLU de la commune déléguée de Boisemont et de la création d'une usine de teillage, le rapport du commissaire enquêteur du 7/12/20 est sans observation majeure.

Il convient d'approuver la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Boisemont et la création de l'usine de teillage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider la proposition émise et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Informations:

Avancement du PLU de Corny :

Nous avons sollicité un commissaire enquêteur auprès du Tribunal Administratif pour l'enquête publique prochaine.

Cantine

Le marché de la cantine scolaire prendra fin le 31 décembre 2020, nous avons relancé un MAPA (marché à procédure adaptée) avec un cahier des charges axé essentiellement sur le qualitatif, la proximité et l'utilisation des produits locaux. Nous avons reçu 3 offres sur les 5 dossiers retirés. Après analyse par la commission d'appel d'offres, le marché a été attribué à la commune des Andelys, le 28 novembre 2020.

La ville des Andelys a une cuisine centrale et fournit déjà les repas à la crèche des Andelys et des « Petits Prés » avec de bons retours des familles.

Les tarifs :

Repas enfant : 2,84€

Repas adulte : 2,84€

Repas pique-nique : 3€

Pour les familles, aucun changement de tarif, c'est au budget que nous nous positionnerons.

Plus de question la séance est levée à 19h35.

Madame Le Maire

Aline BERTOU




Secrétaire de séance

Olivier GROUT



